

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	18
Trois mois	10
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR.
Chez tous les Libraires.
A PARIS.
Chez M. DUNOIS, et BULLIEN, 29, Boulevard des Capucines, 29.
A EWIG.
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS.
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

11 Décembre 1878.

Chronique générale.

Il y a actuellement neuf députés invalidés à remplacer : MM. de Fourton (Dordogne), Duc Decazes (Alpes-Maritimes), Paul de Cassagnac (Gers), de Mun (Morbihan), Alfred Leroux (Vendée), marquis de La Rochejaquelein (Deux-Sèvres), Malartre (Haute-Loire), de Bourgoing (Nièvre) et Darnaudat (Hautes-Pyrénées).

Il y a en outre à remplacer deux députés républicains décédés, M. Billy (Meuse) et M. Mallet (Gard). Le *Rappel* croit savoir que ces dix élections ne se feront qu'après les élections sénatoriales, c'est-à-dire vers le 2 février.

Ainsi, en invalidant les membres de la minorité, les gauches ne se seront pas seulement débarrassées de cinq adversaires gênants à la Chambre, mais elles ont enlevé à l'opposition cinq voix dangereuses dans les scrutins sénatoriaux du 5 janvier, à savoir : dans le Gers, la Haute-Loire, le Morbihan, dans la Nièvre et la Vendée.

On croit généralement que les élections du baron Reille, de M. Gavini et de M. Charles Abbateucci ne seront point contestées.

C'est par M. le duc Decazes que les gauches ont voulu clore l'ère des proscriptions parlementaires.

La majorité a bien compris que le pays commence à se lasser de ces atteintes portées à l'indépendance des suffrages et qu'il est temps de cesser ces injustes proscriptions.

M. de Belcastel a fait, au nom de la première commission des pétitions, un rapport

sur les pétitions présentées par 80,000 signataires demandant au Sénat de rétablir au budget du ministère de la guerre la somme de 281,904 fr. pour le traitement des aumôniers de garnison et celle de 89,700 fr. pour les frais du culte, crédits supprimés par la Chambre des députés.

Ce rapport conclut ainsi : «... Par tous ces motifs, messieurs, la première commission des pétitions vous propose de les renvoyer toutes à M. le ministre de la guerre et à la commission du budget. »

Nous apprenons que le projet de loi, préparé par l'extrême gauche pour atteindre indirectement l'immovibilité de la magistrature, portait que M. le ministre compétent aurait le droit de mettre à la retraite tout magistrat ayant droit, alors même que ce magistrat ne serait pas arrivé à l'âge de soixante-dix ans.

Suivant le *Sicéle*, le bureau de la Chambre, dans sa séance d'avant-hier, aurait examiné la possibilité pour la Chambre et le Sénat de tenir à Paris leurs séances ordinaires sans modifier la Constitution.

Hier mardi, à la Chambre, le baron de Janzé a déposé une proposition de loi tendant à modifier l'article 443 du code d'instruction criminelle. M. Paul Bert, futur ministre de l'instruction publique, a déposé une proposition de loi relative à l'enseignement secondaire des filles.

La discussion des deux élections de MM. Gavini et Abbateucci est renvoyée à demain jeudi. On pense que la Chambre se séparera ce jour-là.

La municipalité de Marseille ayant appris que M. Gambetta allait se rendre à Nice, l'a fait prier de s'arrêter à Marseille,

où un banquet lui serait offert. M. Gambetta a répondu par une lettre d'adhésion.

On dresse en ce moment, au ministère de la justice, par ordre du président du conseil, un tableau général de tous les individus qui ont été déportés à la Nouvelle-Calédonie pour participation à la Commune. Ce tableau, établi d'après les dossiers de chacun d'eux, est divisé en deux parties.

La première contient le nom, les prénoms et l'âge des condamnés qui ont été l'objet de différentes grâces accordées par le chef de l'Etat ; la seconde partie est réservée aux individus qui sont encore détenus dans notre colonie avec la désignation des motifs qui ne les ont pas encore fait désigner, jusqu'ici, aux faveurs du gouvernement.

L'Indépendance belge se dit en mesure d'affirmer et de pouvoir garantir l'accord suivant, entre le ministère et la majorité républicaine :

Après le 5 janvier, le cabinet tout entier se présentera devant les Chambres, leur rendra compte de la mission qu'il a reçue des représentants du pays au 14 octobre dernier et de la façon dont il l'a remplie. Ce devoir accompli, comprenant sans aucun doute que la France attend de son gouvernement un pas nouveau accompli dans le sens du progrès et de l'affermissement de la République, le cabinet soumettra à l'approbation des Chambres un programme gouvernemental qui réglera sa conduite. S'ils ne rencontrent pas cette approbation complète, les membres du ministère résigneront leurs mandats et laisseront au Parlement le soin de leur désigner des successeurs.

La Patrie dit que, d'après une décision adoptée en principe par le conseil des ministres, toute la partie centrale du Champ-de-Mars doit être remise à la disposition du ministre de la guerre d'ici au mois de mars

prochain. On ne conservera que le bâtiment longeant la Seine, ainsi que les deux galeries latérales.

Cette combinaison, qui donne satisfaction aux intérêts des divers départements ministériels, sera soumise aux Chambres au mois de janvier prochain, aussitôt après la rentrée des vacances parlementaires.

Un individu, Prussien d'origine, que nous ne qualifierons pas autrement, qui était entré dans un journal ultra-radical de Paris depuis environ six mois, et que l'on soupçonnait fort, en certain lieu, d'être un agent secret de l'Allemagne, vient de quitter subitement Paris, au moment où la preuve était acquise que l'on ne s'était point trompé sur son compte.

L'autorité allemande vient de faire expulser de Strasbourg trois individus arrivés dans cette ville depuis quelques jours seulement, et dont le signalement avait été envoyé de Berlin à l'autorité judiciaire.

ALGERIE. — Nous apprenons d'une source certaine, disent les *Tablettes d'un Spectateur*, que plusieurs maires de l'Algérie, notamment celui de Tlemcen, jaloux d'imiter l'intolérance irréligieuse de leurs collègues continentaux, ont pris des arrêtés interdisant toute manifestation extérieure du culte. Ils croyaient n'atteindre ainsi que les cérémonies catholiques ; ils ne se doutaient pas qu'ils allaient tout d'abord frapper les pratiques du culte musulman.

Or, il faut savoir que dans toutes les capitulations, tous les actes de soumission des indigènes, il y a toujours eu les stipulations les plus expresses et les plus formelles en faveur de la liberté religieuse des populations musulmanes ; les musulmans réclament pour leur religion, non-seulement la tolérance, la liberté, mais encore le respect, tous les signes extérieurs du respect.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DISPARITION DU GRAND KRAUSE

(Suite.)

XXXV.

En entendant ces paroles, je me demandais à part moi, avec une sorte d'extase intérieure, si jamais aucun de nous serait assez misérable et assez lâche pour les oublier.

Cela ne m'empêcha pas de les oublier moi-même bien souvent dans la suite. Mais la perfection n'est pas de ce monde, et, comme disait souvent mon père : « Les enfants sont des enfants. »

Oui, sans doute, les enfants sont des enfants ; mais s'ils ont la tête légère, ils ont, en revanche, une mémoire très-fidèle.

Il ne faut donc pas craindre de confier à leur mémoire bien des conseils qui semblent d'abord un peu au-dessus de leur portée, mais que l'âge et l'expérience rendent de plus en plus clairs pour leur intelligence, de plus en plus utiles pour leur jugement.

Si je ne devins pas un écolier modèle, il y eut cependant quelque chose de changé en moi ; et si je ne tirai pas des paroles de notre maître tout le fruit que je m'étais promis d'en tirer, elles restèrent profondément gravées dans ma mémoire.

Je les retrouvai bien des années après, et souvent elles m'ont rendu plus circospect et plus équitable quand il s'agissait de juger des sentiments du prochain et de ses intentions.

Il y eut comme un petit murmure d'approbation qui fit le tour des banes, et j'entendis Strecker murmurer à demi-voix :

— Brave homme, va !

Le père Wächter, après avoir regardé tout autour de lui, sourit faiblement et reprit d'une voix mal assurée :

« Un grand malheur nous menace tous en ce moment. J'espère, je veux absolument espérer que tout n'est pas perdu, et que ce pauvre Krause nous sera rendu. Quoi qu'il arrive, je crois que c'est le moment de vous dire comment un homme doit se conduire quand il est frappé par un grand malheur. Vos cœurs ne seront jamais mieux disposés qu'aujourd'hui : c'est mon devoir de parler. »

« Comme chrétiens, nous devons accepter notre malheur avec résignation et bénir la main qui nous frappe. Car, quand cette main-là nous frappe, ce n'est pas par colère et par vengeance ; elle veut nous donner occasion de réfléchir plus sérieuse-

ment sur nous-mêmes et de sortir meilleurs d'une grande épreuve. Si nous étions toujours heureux, nous nous endormirions, nous oublierions qui nous sommes, d'où nous venons et où nous devons retourner. »

« Comme hommes, nous devons trouver dans notre chagrin, non pas un prétexte pour nous relâcher dans l'accomplissement de nos devoirs, mais une excitation nouvelle à nous en acquitter plus strictement que jamais. »

« Quand nous perdons, par exemple, une personne que nous aimons, nous devons tout faire pour honorer sa mémoire, en faisant avec plus d'ardeur ce qu'elle aimait à nous voir faire. Quand nous prenons le deuil, nous devons interrompre nos distractions et nos plaisirs, mais jamais nos devoirs. »

XXXVI.

Ces mots me firent rougir et je baissai la tête ; au même instant, Strecker me pointa le bout de sa règle entre les deux épaules, comme pour souligner l'allusion.

Je baissai la tête encore plus bas. Après tout, un héros comme Strecker avait bien le droit de railler une poutre mouillée comme moi. Néanmoins, je regrettais qu'il l'eût fait juste au moment où j'éprouvais un si vif désir de lui plaire et de mériter sa sympathie.

Mais il ne tarda pas à guérir la blessure qu'il avait faite à mon amour-propre.

Il se pencha au-dessus de sa table et me dit à l'oreille :

— Voilà pour nous deux !

Cette fois, c'est de plaisir que je rougis ; puisque je ne pouvais m'élever jusqu'à mon idole, il ne me déplaisait pas qu'elle s'abaissât jusqu'à moi.

Ce n'était pas très-logique de la part d'un admirateur aussi fervent ; mais je n'y regardais pas de si près, pourvu que mon héros n'augmentât pas la distance qui nous séparait.

Et puis, l'amour-propre est bien ingénieux. Au lieu de rougir pour Strecker, en le voyant, comme on dit, logé à la même enseigne que moi, je me sentis moins honteux de ma faute en pensant que Strecker aussi s'en était rendu coupable. Oh ! oui, l'amour-propre est bien ingénieux.

Le père Wächter nous regardait en ce moment ; il ne put s'empêcher de sourire.

— J'en vois quelques-uns qui rougissent et baissent la tête, reprit-il ; tant mieux, c'est bon signe, et je suis sûr que si c'était à recommencer, ils ne referaient pas ce qu'ils ont fait.

— Oh ! non, m'écriai-je.

J'avais cru parler à voix basse et pour moi seul, et il se trouva que j'avais parlé à voix haute.

Toute la classe m'avait entendu. Mais les paroles du père Wächter avaient déjà porté leur fruit, car

C'est dans ces circonstances que se produit le malencontreux arrêté du maire qui refuse d'autoriser des confréries musulmanes à traverser processionnellement la ville pour se rendre à leurs zambies extérieures; les confréries réclament et poussent les hauts cris, d'autant plus que personne n'ignore l'intention des maires radicaux de l'Algérie de suivre partout l'exemple donné par le maire de Tlemcen.

M. le général Chanzy, qui ne peut pas se dissimuler l'extrême péril de cette intolérance radicale, a écrit à Paris pour demander la cassation de l'arrêté municipal de Tlemcen.

On lit dans le *Moniteur des soies*:

« Il est malheureusement évident que la situation est plus sombre actuellement qu'avant le mouvement qui s'est produit pendant la dernière quinzaine de novembre. L'espoir qu'on avait pu concevoir alors d'un réveil sérieux aussi bien pour les soies que pour les étoffes s'est subitement évanoui, et il ne reste aujourd'hui que de nouvelles désillusions pour tous.

La crise que nous traversons déroute décidément toutes les prévisions, aussi bien par sa durée que par son intensité. Au point de vue spécial de notre industrie, tout pouvait faire espérer une période d'affaires satisfaisante. Les bas prix de la matière première, une réduction progressive sagement apportée dans la production, l'exiguïté du stock en étoffes tant en fabrique que chez les détaillants, le bon marché de l'argent, étaient autant de motifs qui semblaient de nature à ranimer la confiance.

Il n'en est rien, et c'est au contraire le découragement qui vient de nouveau peser lourdement sur notre marché. »

LA PEINE DE MORT EN SUISSE.

D'après une dépêche de Genève adressée au *Times*, le brutal outrage suivi de meurtre infligé la semaine dernière à une petite fille à Saint-Gall et l'assassinat de deux dames à Olten, dans leur propre maison, par un malfaiteur, ont augmenté l'agitation en faveur du rétablissement de la peine de mort.

Plusieurs journaux de la Suisse allemande ont publié des articles assez violents qui menacent, si la Constitution fédérale n'est pas modifiée dans ce sens, de voir le peuple se charger lui-même du châtiment des meurtriers.

UN NOUVEAU DISCOURS DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE.

Nous avons sous les yeux le texte exact et complet du discours prononcé samedi par l'empereur d'Allemagne à la réception de la municipalité de Berlin.

Les paroles du souverain ont une haute portée, et nous comprenons fort bien que les journaux républicains français les plus autorisés, la *République française*, les *Débats*, les enregistrent sans aucun commentaire.

Les épreuves personnelles qu'il a traversées, et le spectacle de la profonde perturbation sociale qui marque le temps présent, ont certainement déterminé chez l'empereur Guillaume une évolution d'esprit dont les conséquences méritent d'être étudiées.

Nous ne sommes plus en face d'un guerrier ou d'un conquérant enivré de gloire, mais en face d'un philosophe, d'un penseur, qui par delà les apothéoses militaires entrevoit pour son pays et pour l'état social les plus saines éventualités.

L'empereur d'Allemagne fatigué, chargé d'années et prêt à paraître devant Dieu, fait un solennel examen de conscience et se demande s'il a rempli ses devoirs de façon à pouvoir « espérer d'être sauvé. »

Après avoir démontré la nécessité des lois nouvelles prises contre le socialisme et exprimé l'espoir que les autres Etats adhèreraient à ces réformes, l'auguste orateur n'hésite point à déclarer que le remède du mal moral dont on souffre doit être cherché ailleurs et plus haut que dans des mesures législatives, et que le point le plus important pour l'éducation de la jeunesse c'est la *Religion*.

« L'éducation religieuse, ajoute-t-il, doit être plus profonde et plus sérieuse. »

Lorsqu'on rapproche ces hautes et sages paroles du triste spectacle que nous donnent les attaques des républicains de France contre l'idée religieuse, il est aisé de comprendre l'effrayant abîme qui sépare la politique des hommes d'Etat républicains, de celle de nos puissants voisins.

Le journal de M. Gambetta continuera-t-il de prétendre que ses doctrines soient sympathiques à l'Europe monarchique et que celle-ci n'en prendra pas ombrage?

Etranger.

Garibaldi vient d'adresser à la *Capitale* la lettre suivante:

« Caprera, 4^{er} décembre.

« J'ai lu l'article: *Il malessere politico*, dans la *Capitale* du 27. Vous avez traité la question de main de maître. Oui, le malaise politique n'est qu'une conséquence des néfastes gouvernements qui sont les véritables créateurs de l'assassinat et du régime. *Socialisme, communisme, nihilisme, républicanisme sont synonymes; tous signifient le mécontentement des pauvres envers ceux qui jouissent illégalement.* Nous ne sommes pas encore au centenaire de 89 et déjà on découvre à l'horizon les signes précurseurs des outrages qui, sous le régime des Polignac, ont ensanglanté l'Europe. Que les gouvernements, les prêtres et les cinquante fois millionnaires y pensent.

« Les auteurs des 42 milliards de dette, des massacres de Turin, de la convention de septembre, qui défendait à l'Italie d'aller à Rome, et des menottes de villa Ruffi ne doivent pas avoir le droit d'interpeller les hommes honnêtes qui sont au ministère et qui, je l'espère, sauront porter remède aux maux causés par leurs prédécesseurs. »

» G. GARIBALDI. »

Voilà un aveu bon à retenir. Garibaldi déclare que « socialisme, nihilisme, communisme, républicanisme sont synonymes ». Or, comme il y a quelques jours le même Garibaldi écrivait que « l'avenir est à la République universelle », dont il est le partisan, il avoue implicitement désirer le règne du communisme, du nihilisme, etc.

De plus, il appelle bien nettement les pauvres à l'insurrection contre « ceux qui possèdent illégalement ». On a saisi en Italie bien des pièces moins odieuses et moins subversives; cette lettre est un véritable appel à la révolution sociale; et pourtant, elle est publiée impunément par presque tous les journaux italiens.

Garibaldi soutient le ministère: mais n'y a-t-il pas dans ces déclarations de quoi rendre suspect le cabinet tout entier? Les ministres qui sont appuyés par un tel homme prêchant ouvertement le communisme contre les « millionnaires », ne sont-ils pas ses complices, ne peuvent-ils par ce fait même être soupçonnés de préparer aussi la République universelle? L'homme de Caprera ne les soutiendrait pas s'il ne les voyait servir ses projets et préparer l'avenir qu'il rêve.

Toutes les nouvelles qui nous arrivent d'Italie depuis trois semaines nous montrent qu'une révolution terrible y peut éclater si le gouvernement ne prend de sérieuses précautions. C'est l'écho de tout ce qui se trame à Berlin, à Madrid et ailleurs. Tout s'enchaîne dans ces complots révolutionnaires que mène cette secte si bien nommée l'Internationale, parce qu'elle ne connaît pas de frontières.

Nous avons publié les paroles adressées par l'empereur Guillaume aux autorités de Berlin. Qu'on remarque bien cette phrase:

« L'initiative que nous avons prise donnera l'impulsion aux autres Etats; il est en effet prouvé qu'il existe des associations aux ramifications étendues, dont le but avoué est de faire disparaître les chefs des Etats. »

C'est la troisième ou quatrième fois que le vieil empereur d'Allemagne parle d'une défense commune pour tous les gouvernements. Ce qui se passe en Italie n'est pas fait pour l'inviter à changer d'opinion. Si on a proclamé à Berlin le « petit état de siège », c'est qu'on avait, paraît-il, des renseignements certains sur les trames occultes des socialistes qui n'ont pas renoncé à leurs projets.

Voici ce que dit à ce sujet le *Tagblatt* du 4^{er} décembre:

« Le plus grand secret a été observé en ce qui concerne l'intention de prendre l'arrêté en question, et dans les cercles dirigeants on a été très-désagréablement surpris en apprenant que la presse en parlait déjà comme un bruit. L'arrêté a été communiqué directement aux gouvernements confédérés par le chancelier, avec la prière de donner au plus tôt leurs instructions à leurs représentants auprès du Conseil fédéral.

« On dit que le représentant de la Prusse, en motivant la mesure proposée, a montré que l'agitation de la démocratie socialiste

continue en secret et que la police a eu connaissance de la construction d'appareils mécaniques fort dangereux. Il a déclaré que, pour le moment, il n'est pas question de restrictions ultérieures, basées sur les alinéas 1 et 2 de l'article 28 de la loi sur les socialistes. Aucune opposition ne s'est élevée au Conseil fédéral contre la mesure proposée. La séance n'avait pas même duré une heure. »

Les « appareils mécaniques fort dangereux » dont il est parlé, rappellent ce que nous avons dit des mouvements d'horlogerie adaptés à des caisses de dynamite, et devant en déterminer l'explosion.

Nous avons retrouvé les mêmes procédés de destruction en Italie sous la forme de bombes Orsini.

L'Allemagne et l'Italie sont donc en ce moment fortement travaillées par les sociétés secrètes, et leurs gouvernements directement menacés.

Puisque l'empereur Guillaume a parlé d'une défense commune, d'une « impulsion donnée aux autres Etats », nous verrons avant peu ce que sauront faire les ministres italiens, ces intimes amis de Garibaldi, pour défendre leur souverain contre la République universelle que prêche leur patron.

ATTENTAT CONTRE LE ROI D'ITALIE.

Le réquisitoire a été notifié à Passavanti. L'assassin, dit l'Italie, était étendu sur son lit. Lorsque l'huissier lui a présenté le papier, il s'est mis sur son séant. Après avoir jeté un coup d'oeil qui voulait être indifférent sur la première page, il s'est écrié: J'ai compris! Il a ensuite replié la feuille et l'a mise sous son oreiller. Cela fait, il s'est étendu de nouveau de son long sur son lit, en faisant signe au gardien de le laisser seul.

Le dossier devait être déposé au greffe dans la journée du 5. En ce cas, la chambre des mises en accusation pourrait être appelée à prononcer l'arrêt vers le 12 ou le 13.

— On écrit de Rome à la date du 4 décembre:

« Les récits des journaux et même des débats de l'affaire Passavanti n'ont pas fait connaître toute la vérité sur les circonstances de l'attentat. »

L'assassinat du roi Humbert était bien un coup monté des sociétés secrètes. Passavanti, qui a déclaré n'avoir pas de complices, en avait en réalité. Il n'a pas été seul à exécuter son projet.

« Voici exactement comment l'événement a eu lieu. Sur le passage du roi, les complices de Passavanti, au nombre de vingt-cinq à trente, étaient les plus empressés autour de la voiture; des bouquets à la main, ils suivaient, en courant, les chevaux, qu'ils aveuglaient de leurs yeux. Parmi eux, il y avait des hommes à figures sinistres, que remarquait la reine Marguerite, qui fit part au roi de ses défiances. »

« Comme les affidés de Passavanti entouraient de plus en plus la voiture jusqu'à empêcher les chevaux d'avancer, la reine finit par dire à Humbert de les faire écar-

au lieu de me rire grossièrement au nez, mes camarades se contentèrent de sourire.

— Oh! non, reprit le père Wächter, je sais qu'ils ne le feraient pas. Pourquoi l'ont-ils fait? Parce que ce sont des étourdis qui ont agi sans réflexion. Pourquoi ne le referont-ils pas? Parce que ce sont de bons garçons qui, une fois avertis, ne demandent qu'à bien faire.

Était-ce, oui ou non, un brave homme, celui qui prononçait de telles paroles?

XXXVII.

— Moi-même, reprit-il, je ne suis pas sans reproche, et j'ai besoin d'indulgence. J'ai eu d'autant plus de chagrin de la disparition de Krause, qu'il a peut-être emporté en disparaissant l'idée que je ne l'aimais pas, que j'étais dur par caractère, tandis que je suis simplement sévère par nécessité. Je n'ai pas dormi de la nuit, à l'idée que Krause avait pu penser cela; aussi, ce matin, j'avais la migraine, et si je m'étais écouté, je vous aurais donné congé pour rester au lit. Mais j'ai pensé que ce ne serait pas bien, surtout aujourd'hui, et je suis venu. Je suis venu, mais je n'ai pas été moitié aussi vaillant et aussi fort que j'aurais voulu l'être, pour vous donner à tous le bon exemple. Malgré cela, vous vous êtes conduits comme de braves garçons, et vous avez eu pour moi des égards dont je suis tou-

ché jusqu'aux larmes et que je n'oublierai jamais de ma vie. — Strecker, mon garçon, va au tableau!

D'habitude, le père Wächter évitait autant que possible d'envoyer Strecker au tableau, parce que Strecker s'arrangeait toujours pour lui faire perdre dix grandes minutes, rien que par sa façon originale de procéder.

Quand il lui arrivait de dire: « Strecker, va au tableau! » Strecker commençait par demander à tous ses voisins: « Qu'est-ce qu'il a dit? » quoi qu'il eût fort bien entendu.

Le père Wächter répétait sa phrase avec quelque impatience, et cet effort de Strecker avait l'audace de prendre un air étonné et de dire: « Monsieur? »

Le nez du père Wächter remuait un peu, et le père Wächter, d'un geste très-facile à comprendre, montrait le tableau.

Alors seulement Strecker donnait quelques faibles signes d'intelligence.

Il faisait semblant de se lever avec un grand empressément pour réparer le temps perdu. A chaque effort il lui arrivait de perdre l'équilibre et de retomber lourdement, d'abord sur son voisin de droite, ensuite sur son voisin de gauche.

Tous les écoliers savaient si bien qu'il ne manquait pour rien au monde à aucune de ces cérémonies, que nous levions tous la tête quand le père Wächter l'appelait, assurés d'avance que nous al-

lions bien lire.

Quant à ses voisins, ils tendaient tout de suite l'épau, retraits la tête, et clignaient les yeux en attendant le choc de Strecker.

Strecker, qui en toute occasion était lesté comme un écureuil, devenait d'une lourdeur surprenante dans ces moments-là.

Il avait une peine infinie à retirer ses jambes du banc; quand il était parvenu enfin à les retirer, il filait entre les deux tables en les rasant de ses deux coudes, et il n'était content que quand il avait fait tomber les livres, les ardoises, les plumes et les crayons.

Il n'en finissait jamais de ramasser tous les objets un à un pour les rendre à leurs propriétaires avec une politesse exagérée.

Mais ce n'était qu'une politesse de gestes, car tout bas il leur marmottait des injures ou des plaisanteries.

Tâche d'en finir! s'écriait impatiemment le père Wächter, après s'être longtemps contenu.

— Voilà, voilà! criait Strecker, en imitant la voix de la mère Jean l'épicière quand quelqu'un entrerait dans son épicerie et qu'elle était occupée dans son arrière-boutique.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 16 décembre 1878.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Avec le concours de M. E. CHAVANNES

UNE CAUSE CÉLÈBRE

Pièce nouvelle en 6 actes, dont un prologue, par MM. d'Ennery et Cormon.

M. CHAVANNES remplira le rôle de Jean Renaud.

Distribution. — Jean Renaud, MM. Chavannes; le duc d'Aubeterre, Bucquet; Lazare, Destez; Chamboran, Serval; Raoul, Monin; le Sénéchal, Blondel; un officier, Leroy; un caporal, Darmond; Joseph, Guiraud; un sergent, Augustin; la chanoinesse, M^{lle} Kerby; la duchesse d'Aubeterre, Dieu-donné; Valentine, Pagès; Adrienne, Béjisson; Madeleine, Serval; Marthe, Descamps; Julie, Astuc; Louise, Leroy; Adrienne (enfant), la petite Rambois; Marguerite, Isaie; Cécile, Marron. Officiers, soldats, paysans, paysannes, galériens.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

ter. C'est au moment où Humbert se levait pour parler à ces hommes que Passavanti se jeta sur lui et le frappa. Le mouvement du roi fit glisser le couteau, et le coup manqua par l'excès même du zèle des complices de l'assassin.

Passavanti seul a été arrêté, les autres restent. L'impression dans les régions officielles est que la royauté italienne est sérieusement menacée par les complots des séides de la révolution.

ESPAGNE. — L'Espagne est toujours travaillée par des ferment révolutionnaires, et l'on aura quelque peine à faire disparaître les causes de désordre que la République a léguées à ce malheureux pays si longtemps tourmenté par les agitations politiques.

Le complot de Saragosse avait pris des proportions qui pouvaient avoir les conséquences les plus graves.

Il paraît que les conjurés avaient résolu de massacrer les chefs de corps et de délivrer les forçats qui sont dans le bagne de Ceuta au nombre de 2,500.

Il est facile de s'imaginer ce que seraient devenus Saragosse et Ceuta livrés au pillage de tels misérables.

Heureusement que le colonel du régiment caserné à Ceuta a reçu à temps un avis qui lui dévoilait le complot, et il a pris immédiatement les mesures les plus énergiques qui ont fait échouer l'insurrection.

Environ trois cents personnes civiles et militaires sont impliquées dans la conspiration; elles sont en partie arrêtées. Parmi les coupables se trouvent deux officiers de marine qui devaient prendre un commandement dans la révolte.

On craint d'autres manifestations sur d'autres points de l'Espagne, et l'on suppose que tous ces complots se lient à l'attentat qui a menacé la vie d'Alphonse XII.

On mande de Bristol que le *West of England South Wales district Bank* a suspendu ses paiements par suite de nombreuses demandes de retraite des fonds qui lui avaient été confiés.

Le passif s'élève à 3,500,000 liv. sterl., soit 87,500,000 fr.

La responsabilité des actionnaires n'est pas limitée, c'est-à-dire que les actionnaires sont tenus des dettes sur tous les biens.

Le *New-York Herald* annonce la mort du général Alcantara, président de la République de Venezuela.

Chronique militaire.

L'*Avenir militaire* dit que le gouvernement ayant décidé que de nouveaux drapeaux seraient distribués à tous les corps de troupe, le ministre de la guerre a pris les dispositions nécessaires pour l'application de cette mesure. Une circulaire récente a fait connaître aux colonels que quatre noms de bataille figureraient sur les drapeaux. L'état-major général a recherché, à cet effet, dans les historiques des régiments, les noms des quatre combats où ceux-ci se sont le plus illustrés. Toutefois, le ministre charge les colonels du soin de consulter leurs subordonnés à cet égard; le corps d'officiers est le meilleur juge pour apprécier les batailles qu'il convient d'inscrire sur l'étendard de leur régiment.

Chronique locale et de l'Ouest.

Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, M. Latté, agent-voyer d'arrondissement à Saumur, a été nommé aux mêmes fonctions à Cholet.

M. Coudreau, agent-voyer d'arrondissement à Cholet, a été désigné pour remplacer M. Latté à Saumur.

LES DROITS SUR LES CHEQUES.
Art. 1^{er}. — A partir du 15 mars 1879, le tarif du droit de timbre proportionnel, établi par l'article 3 de la loi du 19 février 1874 sur les effets négociables ou de commerce, autres que ceux tirés de l'étranger sur l'étranger et circulant en France, est réduit des deux tiers.

Sont soumis au droit de timbre proportionnel établi par le paragraphe précédent, les chèques de place à place et ceux souscrits en France, et payables hors de France et réciproquement.

Sont applicables aux chèques de place à place non timbrés conformément au présent article, les dispositions pénales établies par la loi du 5 juin 1830 pour les lettres de change.

Sont abrogées les dispositions de l'article 6 de la loi du 19 février 1874 relative à la date du chèque de place à place et à l'amende édictée à défaut de prévision préalable ainsi que celles des articles 7, 8 et 9 de la même loi, en ce qu'elles concernent exclusivement les chèques de place à place.

Tout espoir de voir le tirage de la Loterie nationale s'opérer dans le courant de décembre paraît désormais perdu.

C'est dans le mois de janvier seulement que commenceraient à tourner les roues dont le mouvement doit distribuer au public la valeur de 12 millions de lots.

NANTES.

On lit dans l'*Union bretonne*:
« Nous avons parlé de la cession de diverses portions de son réseau que la Compagnie d'Orléans serait sur le point de faire à l'Etat.

» Aujourd'hui, nous pouvons compléter nos renseignements.

» Ainsi, aux lignes de Saumur à Nantes, de Nantes à Saint-Nazaire et de Nantes à Châteaubriant, il faudrait ajouter la ligne de Nantes à Landerneau et celle de Nantes à La Roche-sur-Yon.

» C'est-à-dire que la Compagnie d'Orléans romprait toutes ses attaches avec notre ville.

Les journaux radicaux l'*Avenir*, du Morbihan, et l'*Avenir*, de Rennes, n'ont eu, à la nouvelle du désastre financier de Vannes, rien de plus pressé que de dire: le notaire Lamary est un clercal.

Le *Petit Breton*, publié à Vannes même, et qui sait à quoi s'en tenir, relève cette petite infamie en établissant qu'il n'y a pas longtemps encore, M. Lamary proférait des injures, non-seulement contre l'autorité épiscopale, mais encore contre quelques autres membres du clergé morbihannais.

Si c'est là être un clercal, nous avouons que nous étions bien loin de nous en douter.

Quant à ces journaux radicaux, peu leur importe! Ils se tairont ou continueront à laisser entendre que M. Lamary, comme Passavanti, l'assassin du roi Humbert, était un clercal.

On lit dans le *Petit Breton*:

« Nous savions depuis deux jours que M. Gilles, notaire à Baud, était en fuite; mais nous n'avons voulu parler de cette triste affaire à nos lecteurs qu'en toute connaissance de cause. Nous pouvons leur dire aujourd'hui que cet officier ministériel est activement recherché par la justice.

» Le parti radical perd en M. Gilles un de ses plus ardents auxiliaires dans l'arrondissement de Pontivy. Les passions républicaines n'avaient pas de plus fidèle interprète que lui dans le canton de Baud, ainsi qu'on peut en juger par ses dépositions devant les commissions d'enquête envoyées deux fois en deux ans dans notre département pour recueillir les griefs des électeurs de M. Le Maguel.

» Aussi avait-il mérité d'être choisi par le conseil municipal de sa commune comme délégué aux élections sénatoriales prochaines. Il est à craindre qu'il ait fait plus d'une dupe parmi ses corégionnaires politiques et que l'épargne de plus d'un honnête cultivateur du pays ne soit engloutie dans le désastre de son étude.

Faits divers.

On annonce la prochaine arrivée à Saint-Brieuc de 4,000 fusils provenant de la fabrique de Châtelleraut et destinés, en cas de mobilisation, au 74^e régiment territorial.

La légende de l'oncle d'Amérique, dit le *Nouvelliste de Rouen*, n'est pas près de s'é-

teindre; on vient de s'en convaincre dans une famille d'ouvriers de Rouen qui se voit à la veille d'hériter d'une fortune colossale.

Un des médecins de cette ville a à son service une femme dont le mari est maçon. Ce dernier a reçu, il y a peu de temps, de New-York, l'avis qu'un de ses oncles, possesseur d'une fortune de 17 millions, venait de décéder et qu'il l'instituait un de ses légataires pour la somme de 4 millions.

Un affreux accident est arrivé, dit le *Courrier de Meurthe-et-Moselle*, à la caserne Sainte-Catherine, à Nancy. Un ancien soldat venait de donner à un conscrit quelques explications sur son fusil; après avoir fini, il le mit en joue par plaisanterie, en lui disant: « Maintenant, je vais te tuer. »

Le conscrit, se prêtant au jeu et ne croyant pas à un danger, appuya lui-même son front sur la bouche du fusil. Malheureusement une cartouche à blanc était restée dans le tonnerre, le vieux soldat fit feu et son camarade tomba, la tête à moitié emportée. Le pauvre garçon est mort dans la soirée.

UN REMÈDE A BON MARCHÉ.

Chacun sait combien, d'ordinaire, les rhumes, bronchites et autres affections de ce genre, sont tenaces, longs à guérir, et ce qu'il faut employer de tisanes, sirops et autres médicaments pour y arriver. De plus, personne n'ignore qu'un rhume négligé finit souvent par dégénérer en bronchite quand il ne se transforme pas en phthisie pulmonaire.

De nombreuses expériences viennent de prouver que le goudron de Norvège, bien pur et convenablement préparé, a une efficacité que l'on pourrait presque dire merveilleuse pour guérir rapidement les maladies en question. Le Goudron ne peut pas se prendre tel quel, à cause de son goût désagréable et de sa nature visqueuse. Un pharmacien de Paris, M. Guyot, a imaginé de le renfermer dans de petites capsules rondes en gélatine, de la grosseur d'une pilule ordinaire. Rien de plus facile à avaler; la capsule se dissout et le goudron agit rapidement.

Deux ou trois capsules de Goudron de Guyot, prises au moment des repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et à guérir la phthisie déjà bien déclarée; dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Pour être bien certain d'avoir les véritables capsules de Goudron de Guyot, exiger sur l'étiquette du flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs. Ces capsules, du reste, se trouvent dans la plupart des pharmacies.

BIBLIOGRAPHIE MUSICALE.

Les nouvelles œuvres de Jules Klein: *Pommes des Voisines*, valse, et *Petits Soupers* (valse bouquet), obtiennent en ce moment à Paris une vogue aussi grande que méritée.

L'étranger, attiré chez nous par les merveilles de l'Exposition, n'a pas manqué d'emporter avec lui les pages les plus brillantes et les plus aimées de notre jeune école française. A ce titre, le répertoire de Jules Klein — l'auteur de cette adorable et poétique création qui a nom *Fraisés au Champagne*, — s'imposait en première ligne à son admiration.

Autant de titres, autant de succès: *Cuir de Russie*, *Lèvres de Feu*, *Patte de Velours*, *Larmes de Crocodile*, *Cerises Pompadour*, *M^{lle} Printemps*, *Pazza d'Amore*, valse; *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, *Traite aux Perles*, *Tête de Linotte*, polkas; « France Adorée! » marche nationale; « Radis Roses », mazurka, sans oublier *J. Klein-Quadrille*, étourdissant de verve et de brio.

Tout à tour brillantes, mélodieuses ou sentimentales, ces œuvres peuvent être exécutées comme morceaux de danse ou de salon, sans jamais dépasser la force moyenne. Prix: Piano seul, 2 fr. 50 c. à 4 m., 3 fr.; Valses chantées (*Fraisés au Champagne*, *Pazza*, *Larmes de Crocodile*, *Cerises Pompadour*), 2 fr. 50 c. — Envoi franco contre timbres-poste adressés à COLOMBIER, éditeur, 6, rue Vivienne, à Paris.

La 17^e SERIE de l'*Encyclopédie populaire* (4), publiée par la maison POUSSIERGUE FRÈRES, rue Cassette, 45, sous la direction de M. PIERRE COMIL, vient de paraître. Elle est en vente chez tous les libraires.

Cette série débute par le mot « Economie politique », et l'esprit de cet article est tout entier dans cette phrase: « L'étude de l'économie politique enseigne que la richesse découle de l'activité volontaire de l'homme, et que, pour produire ses résultats, celle-ci a surtout besoin que la liberté soit le panage de tous, sans exception. » Le mot *Ecume de mer* ou *magnésite* donne des détails fort curieux sur ce produit de la Syrie. Toute la jurisprudence relative aux *Effets de commerce* est très-clairement résumée à l'art. *Effets*. Les dernières découvertes faites sur l'Égypte ancienne, donnent à l'article consacré à ce pays un cachet d'actualité qui sera certainement apprécié. Tout ce qui a trait à l'*Electricité* est, aussi, mis au courant. L'*émigration* chez tous les peuples étant une question à l'ordre du jour, l'*Encyclopédie populaire* l'expose sous toutes ses faces et les statistiques de 1877 qu'elle publie sont pleines de documents importants.

Les articles enseignements: *primaire, secondaire, supérieur*; les biographies *contemporaines*; les mots se rapportant à l'histoire, à la géographie, à la géologie, à la chimie, au droit administratif, à la mythologie, etc., etc., sont traités avec le soin qui a valu à l'*Encyclopédie populaire* le succès que nous avons été heureux de constater, car ce livre, véritable Dictionnaire universel de main, répond à un besoin réel dans les temps comme les nôtres, où chacun désire être immédiatement renseigné sur ce qu'il désire savoir.

PRIME UNIQUE!!!

Tout abonné nouveau à la *Situation financière* (4 fr. par an), journal de grand format, 8 pages de texte, paraissant le dimanche, le plus complet, le mieux informé et le plus acéré des journaux financiers, reçoit à titre de prime gratuite 3 fr. de livres à choisir dans le catalogue général de l'importante maison Hachette, avec la faculté de prendre le supplément de livres qui lui conviendra, en bénéficiant sur le prix de la remise faite aux libraires.

Ces livres sont envoyés directement par l'Administration du journal, qui fait, sur avis, parvenir un catalogue à l'abonné.

Adresser 4 fr. en timbres-poste ou bon de poste à l'Administration de la *Situation*, 33, rue Vivienne, à Paris, ou à M. LARCHEVÈQUE, receveur de rentes, à Saumur.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 9 novembre au 6 décembre.

NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS	BOUEFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.
BOUCHERS								
M.M.								
1 Biénon.	1	1	1	1	3	13	13	11
2 Tessier.	6	3	1	3	8	43	28	45
3 Goblet.	1	1	1	1	1	1	1	1
4 Béchereau.	1	1	1	1	1	1	1	1
5 Boutin.	3	7	2	1	3	17	1	27
6 Laigle.	1	1	1	1	1	1	1	1
7 Prouteau.	1	1	1	1	1	1	1	1
8 Chalot.	1	5	5	2	1	48	15	22
9 Pallu.	1	3	1	3	1	22	5	19
10 Groleau.	1	1	1	1	1	1	1	1
CHARCUTIERS.								
M.M.								
1 Dutour.	1	1	1	1	1	1	1	1
2 Baudouin-R.	1	1	1	1	1	1	1	1
3 Brunet.	1	1	1	1	1	1	1	1
4 Vilgrain.	1	1	1	1	1	1	1	1
5 Sanson.	1	1	1	1	1	1	1	1
6 Séve.	1	1	1	1	1	1	1	1
7 Moreau.	1	1	1	1	1	1	1	1
8 Corilleau.	1	1	1	1	1	1	1	1
9 Rouse.	1	1	1	1	1	1	1	1
10 Cépit.	1	1	1	1	1	1	1	1
11 Goblet.	1	1	1	1	1	1	1	1

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées,

(1) 15 cent. la livraison; 75 cent. la série. L'ouvrage contiendra environ 200 livraisons.

et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancoles, nervosité, épuisement, dépression, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pourriture du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesse, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalésière du Barry ».

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la

marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 48,816 : Certificat du célèbre docteur RUDOLPH WURZER. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie; la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur RUD. WURZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N° 73,632 : 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalésière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N.-J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BREAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BRILLARD, épicière. — Cholet, VANDANBON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 30 m. soir.	7 h. 45 m. soir.
11 h. 20 m. —	—	9 h. —	—
1 — 30 — soir.	—	11 — 41 —	—
7 — 40 —	—	—	—

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	9 h. 40 m. matin.	3 h. 10 m. soir.	7 h. 39 m. soir.
10 — 45 —	—	7 — 39 —	—
12 — 45 — soir.	—	11 — 20 —	—
6 — 15 —	—	—	—

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 DÉCEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 %	77	77	13	Crédit Foncier colonial, 300 fr.	370			Canal de Suez	731	25	3	75			
3 % amortissable	79	60	20	Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	790			Crédit Mobilier esp.	77	50		5			
4 1/2 %	107	25		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	680	7	30	Société autrichienne	557	50		75			
5 %	113	65		Crédit Mobilier	473	75	3	OBLIGATIONS.							
Obligations du Trésor, t. payé.	510			Crédit foncier d'Autriche	567	50	1	Orléans	367						
Dép. de la Seine, emprunt 1857	341			Charentes, 500 fr. t. p.				Paris-Lyon-Méditerranée	363	25					
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	516	35	75	Est	672	50	2	Est	955						
— 1865, 4 %	530			Paris-Lyon-Méditerranée	1075			Nord	868						
— 1869, 3 %	415			Midi	847	50	8	Ouest	863						
— 1871, 3 %	407			Orléans	1165			Midi	363						
— 1875, 4 %	516			Océan	760			Charentes	98						
— 1876, 4 %	514			Compagnie parisienne du Gaz	1245			C ^o Canaux agricoles	276	35					
Banque de France	3120			C. gén. Transatlantique	483			Canal de Suez	560						
Comptoir d'escompte	750														
Crédit agricole, 300 f. p.	460														

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 9 décembre).

Départs de Saumur vers Angers.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste, (arrête à Angers).	omnibus-mixte.
6 — 45 — — — — —	omnibus-mixte.
8 — 56 — — — — —	omnibus-mixte.
1 — 23 — — — — —	omnibus-mixte.
4 — 10 — — — — —	omnibus-mixte.
7 — 15 — — — — —	omnibus-mixte.
10 — 37 — — — — —	omnibus-mixte.
Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte, omnibus.	
8 — 31 — — — — —	omnibus-mixte.
9 — 40 — — — — —	omnibus-mixte.
12 — 40 — — — — —	omnibus-mixte.
4 — 54 — — — — —	omnibus-mixte.
10 — 58 — — — — —	omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 55 du soir arrive à Saumur à 6 h. 50.

Etude de M^e CH. BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-huit novembre mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré;

Entre la dame Jeanne Paineau, épouse du sieur Boudier, ci-après nommé, demeurant à la Tremblaye, commune de Cléré;

Ayant pour avoué constitué M^e Beaurepaire;

Et le sieur Jean Boudier, cultivateur à la Tremblaye, commune de Cléré;

Ayant pour avoué constitué M^e Le Ray;

Il résulte : Que la dame Boudier a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait, certifié conforme par le soussigné, avoué de la dame Boudier. (646) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e ROGERON, notaire à Nueil (Maine-et-Loire).

A VENDRE A L'AMIABLE, LA METAIRIE DE LA PETITE-GENIÈRE

Située communes de Saint-Hilaire et Saint-Paul-du-Bois,

D'une contenance de 27 hectares. D'un revenu de 1,900 francs, pouvant être porté à 2,000 francs.

S'adresser, soit audit notaire, soit à M. Césbron, expert à Doué.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de cessation de commerce,

UNE BONNE BOULANGERIE

BIEN ACHALANDÉE

Sur un bon passage de la ville de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1879,

LA FERME (EN CONSTRUCTION)

Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE

Sise commune de Neullé (Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

Bureau de bienfaisance de Saumur.

ADJUDICATION

DE FOURNITURES

DE PAIN ET VIANDE

A faire au Bureau de bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1879.

Le vendredi 13 décembre 1878, à trois heures de l'après-midi, il sera procédé, par MM. les Administrateurs dudit Bureau, au siège de ce Bureau, Cour Saint-Jean, 3, à l'adjudication de la fourniture de pain et de viande à faire aux pauvres, du 1^{er} janvier 1879 au 31 décembre de la même année.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues par M^{me} la Supérieure du Bureau de bienfaisance, jusqu'à la veille de cette adjudication, six heures du soir.

Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs régulier.

Les soumissions seront timbrées et porteront pour suscription : *Soumission pour la fourniture, soit pain, soit viande*. Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centimes.

Il ne sera admis à concourir à l'adjudication que des personnes notoirement solvables.

Le cahier des charges est déposé au siège du Bureau de bienfaisance, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, à partir du lundi 2 décembre, le matin, de neuf à onze heures, et, le soir, de deux à cinq heures.

Saumur, le 25 novembre 1878. Les Administrateurs du Bureau de bienfaisance :

Paul RATOUIS, vice-président, JOLY-LETIERNE, FOUCHER, MORICET, l'abbé MÉRY, DAVAINE.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE BEAU CHEVAL

Excellent sous tous les rapports. S'adresser à M. AUBERT, à Saint-Florent. (639)

A VENDRE VIN ROUGE

Récoltes 1877 et 1878. S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

M. FAUVEL, rue Beaurepaire, à Saumur, demande un apprenti pour le blanc. (503)

Le samedi 23 novembre, IL A ÉTÉ PERDU, à Saumur, UN CHIEN de marchand, répondant au nom de *Rapide*, robe jaune, oreilles et queue non coupées.

S'adresser à M. JAHAN, Auguste, marchand de vaches à Sainte-Maure (Indre-et-Loire).

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT

DENTISTE, Place de la Bilange, n° 4.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles: 1.50. Se défier des contrefaçons.

UN FRANC PAR AN

Le Moniteur

Valeurs à Cots

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MIEUX RENSEIGNÉ

une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 27, rue de Valenciennes, et à Londres : 11, rue de la Paix.

NOTE.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — CH. FAY, Inventeur — 8, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1876.

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES

C^o d'Assurances sur la Vie (fondée en 1838)

SIÈGE SOCIAL, A PARIS, RUE DE LA PAIX, 4

Capital social et fonds placés..... 17 millions.

Assurances réalisées au 31 décembre 1877..... 248

Paiements pour participation et tirages..... 1,007,000

Assurances avec chances de paiement anticipé par voie de tirage au sort.

RENTES VIAGÈRES

CAISSE POPULAIRE d'Assurances à tirages, par Titres de 500 francs et Primes de 1 fr. 50 ou 2 francs par mois.

Les Assurances réalisées jusqu'au 31 décembre 1878 participeront au tirage de 1879.

S'adresser, pour prospectus et renseignements, à la Compagnie, à Paris, et à M. MILLION, à Saumur. (640)

Maison J.-P. LAROZE & C^o, Pharm^{ie}

2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Dyspepsies,

Gastralgies, Digestions lentes,

Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 3 fr.; le flacon, 4 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.